

ARRÊTÉ MODIFICATIF

Relatif à la tarification au titre de l'année 2025
de l'établissement médico-social dénommé
foyer de vie Les Ajoncs d'or géré par le CCAS de CLEGUEREC

DGAS_DA25_374

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 16 décembre 2024 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des services et établissements pour personnes handicapées pour 2025 en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 16 décembre 2024 fixant les crédits budgétaires 2025 des interventions départementales en faveur des personnes en situation de handicap ;
- Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens prenant effet le 1^{er} janvier 2023 conclu entre le CCAS de Cléguérec, l'agence régionale de santé Bretagne et le Département du Morbihan ;
- Vu l'arrêté n°DGAS_DA25_360 en date du 24 juillet 2025 ;

ARRÊTE**ARTICLE 1**

L'article 3 de l'arrêté n°DGAS_DA25_360 en date du 24 juillet 2025 est modifié comme suit :

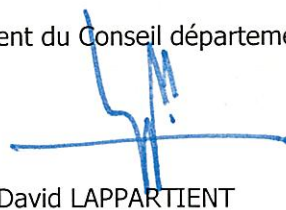
Les prix de journée de l'établissement Ajoncs d'Or, rue Monseigneur JAN 56480 CLEGUEREC, sont fixés à compter du 1^{er} juillet 2025 comme suit :

FINESS	SIRET	RAISON SOCIALE	Type activité	Prix de journée
560009946	26560190600034	Foyer de vie Les Ajoncs d'or	Foyer de vie-hébergement permanent	139,83 €
			Accueil de jour	59,92 €

Les autres articles de l'arrêté n°DGAS_DA25_360 du 24 juillet 2025 demeurent inchangés.

VANNES, le 19 septembre 2025

Le Président du Conseil départemental


David LAPPARTIENT